

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

33ème Colloque de droit des étrangers

samedi 30 septembre 2023, Auditorium de Palais des Beaux-Arts,
Esp. Marcel Duchamp, 76000 ROUEN

**L'ACCUEIL DES
ÉTRANGERS :**



**ZÉRO
POINTÉ?**

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,
01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>



33^{ème} colloque de droit des étrangers

Samedi 30 septembre 2023,

Auditorium du Palais des Beaux-Arts, Esp. Marcel Duchamp, 76000 Rouen

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,

01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>

L'accueil des étrangers : Zéro pointé ?

Été 2021 : à la suite de la chute de Kaboul, le président souligne le risque de flux migratoires irréguliers et insiste sur la lutte à mener contre ceux-ci.

Hiver 2022 : à la suite de l'invasion russe en Ukraine, le président Macron prononce plusieurs discours dans lesquels il souligne fièrement l'importance de l'accueil des réfugié.e.s de guerre.

Quelques mois plus tard, annonce de discussions portant sur une énième réforme du CESEDA, marronnier des politiques sécuritaires et répressives de tous les partis de droite. Le projet, porté par l'exécutif, est répressif et vise à restreindre encore un peu plus ce qu'il reste des droits des personnes étrangères.

L'une des dispositions du projet, toutefois, amène les partis de droite encore plus réactionnaires que celui des auteurs du projet, à pousser des cris d'orfraie : la création d'un titre de séjour dit « métiers en tension » permettant d'admettre au

séjour des étrangers en situation irrégulière mais occupant des emplois caractérisés par des difficultés de recrutement. Il s'agit pourtant d'une demande pressante d'une majorité du patronat de ces secteurs.

Le curseur de l'échiquier politique s'est tellement durci que même l'accueil de travailleurs et travailleuses étrangères pose désormais problème. Dans le même temps le reste du projet de loi restreint encore davantage les possibilités d'accueil pour les populations étrangères en France.

Il y avait le bon étranger et le mauvais. Il ne semble désormais plus n'y avoir que d'« étranges étrangers ».

En retraçant les différentes étapes du parcours des étrangers, depuis leur pays d'origine, jusqu'à leur accès à la nationalité française, ce colloque permettra de questionner l'accueil des étrangers en France, dans une mise en perspective politique, géographique, sociologique, médiatique et, bien évidemment, juridique.

Pédagogie

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées aux étrangers en matière contentieuse et précontentieuse.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques et droit des étrangers.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrat.e.s, avocat.e.s et juristes. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.



33^{ème} colloque de droit des étrangers

Samedi 30 septembre 2023,

Auditorium du Palais des Beaux-Arts, Esp. Marcel Duchamp, 76000 Rouen
Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,
01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>

Programme

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen
Patrick Mouchet, bâtonnier de Rouen
Claire Dujardin, présidente du SAF

1^{ER} SEMESTRE

Professeure principale : Orianne Andreini, avocate au barreau de Strasbourg

La frontière

Une implication incontestable

Fabien Guillot, enseignant chercheur en géographie sociale et politique, Université de Caen

L'accueil des réfugiés et l'accueil des Ukrainiennes

Un travail inégal

Emmanuelle Néraudau, avocate au barreau de Nantes et Yves Pascouau, docteur en droit

DEBATS ET PAUSE

L'accueil par les visas

En nette régression, doit se ressaisir

Loïc Bourgeois, avocat au Barreau de Nantes

L'accueil au guichet

Impossible à noter, absent la plupart du temps

Elena de Guérout d'Aublay, avocate au barreau du Val d'Oise

DEBATS ET PAUSE-DEJEUNER

2^{EME} SEMESTRE

Professeure principale : Claude Amari-de Beaufort, avocate au barreau de Toulouse

Le travail des immigrés, approche historique & sociologique

Des débuts prometteurs

Claire Rodier, membre du GISTI et du réseau Migreurop

Le travail des immigrés, approche pratique

Un investissement volontairement utilitariste, c'est dommage

Un.e avocat.e à confirmer

DEBATS

Les 'sous-Français' de l'étranger

Harcelé ses camarades

Cécile Madeline, avocate au barreau de Rouen

Le traitement médiatique des étrangers

Capable du meilleur comme du pire

Julia Pascual, journaliste Migrations au Monde

DEBATS ET PAUSE

Conclusions : l'accueil citoyen à Ouistreham

De l'engagement, des idées intéressantes. Poursuivez vos efforts

Camille Gourdeau, docteure en sociologie-anthropologie
chercheuse associée à l'Urmis, Université Paris Cité



33^{ème} colloque de droit des étrangers

Samedi 30 septembre 2023,

Auditorium du Palais des Beaux-Arts, Esp. Marcel Duchamp, 76000 Rouen

Renseignements et inscriptions- Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,

01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>

Programme

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 22 septembre 2023 :

<https://lesaf.org/evenement/colloque-de-droit-des-etranagers/>

Jauge en présentiel limitée à 85 places

Tarifs :

- ☐ Avocat.e adhérent.e SAF : 80€ TTC
- ☐ Avocat.e non adhérent.e SAF : 130€ TTC
- ☐ Autre public (magistrat.e.s, juristes ...) : 130€ TTC
- ☐ Élève-avocat.e, étudiant.e : gratuit dans la limite des places disponibles
- ☐ Participera au déjeuner : 20€ (s'inscrire impérativement au plus tard le 22 septembre 2023)

Programme

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 7 heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation- le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.